

Sanofi-aventis et la société biopharmaceutique américaine *Ascenta Therapeutics* signent un accord de licence en oncologie

- Des petites molécules pourraient restaurer l'apoptose des cellules tumorales en réactivant les fonctions suppressives de tumeur du gène p53 -

Paris, France - Le 4 juin 2010 - Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) et Ascenta Therapeutics (Ascenta), une société biopharmaceutique américaine située à Malvern, Pennsylvanie, annoncent aujourd'hui la signature d'un accord mondial exclusif de collaboration et de licence portant sur un certain nombre de molécules capables de restaurer l'apoptose (ou mort cellulaire) des cellules tumorales. Ces molécules inhibent l'interaction protéine-protéine, entre les protéines **p53** et **HDM2** (Human Double Minute 2), pouvant conduire à la réactivation des fonctions suppressives de tumeur du gène p53, et ainsi renforcer l'efficacité des traitements anticancéreux actuels.

Aux termes de cet accord, sanofi-aventis obtiendra une licence exclusive mondiale pour développer, fabriquer et commercialiser tous les composés issus de ce programme. Deux molécules, MI-773 and MI-519-64, devraient entrer en phase de développement préclinique en 2010.

Ascenta a développé ces molécules dans le cadre d'une licence accordée par l'Université du Michigan. Sanofi-aventis et Ascenta financeront ensemble les programmes de recherche en cours portant sur les inhibiteurs de l'interaction p53-HDM2 identifiés par l'Université du Michigan, et Ascenta pourrait prendre part aux activités de recherche ainsi qu'au développement clinique futur de ces produits.

« Ce nouveau partenariat illustre une fois de plus la volonté de sanofi-aventis de développer des thérapies ciblées innovantes en Oncologie », a déclaré le Dr. Debasish Roychowdhury, Senior Vice-Président, Global Oncology, sanofi-aventis. « L'inhibition des interactions protéine-protéine est toujours un défi en recherche, et la découverte de composés puissants et sélectifs laisse entrevoir une nouvelle approche thérapeutique intéressante dans la prise en charge du cancer. Cette approche est totalement cohérente avec la stratégie du Groupe de proposer de nouveaux médicaments centrés sur les besoins spécifiques des patients ».

Selon les modalités de l'accord, Ascenta recevra un paiement initial, et des paiements d'étape en fonction du développement, de l'enregistrement et de la commercialisation des produits. L'ensemble de ces paiements pourrait atteindre 398 millions de dollars US. De plus, Ascenta recevra des redevances graduelles sur les ventes mondiales des produits.

A propos de l'inhibition de l'interaction p53- HDM2

La protéine p53 qui a des fonctions suppressives de tumeur est un médiateur important de l'arrêt de la croissance et de la mort cellulaire (apoptose) des cellules, en réponse à de nombreuses agressions et lésions. Du fait de son rôle dans le contrôle du cycle cellulaire et dans la protection de l'intégrité du génome, on l'a baptisé le « gardien du génome ». La protéine HDM2 est le principal antagoniste cellulaire de la p53. La liaison de la protéine HDM2 à la protéine p53 entraîne la dégradation de la p53. La perte des fonctions suppressives de tumeur du gène p53 est mise en cause dans 50 % des cancers, que ce soit par mutation du gène p 53, ou par surexpression de la protéine HDM2, en raison de la régulation de l'amplification du gène HDM2. Par conséquent, l'inhibition de l'interaction entre les protéines p 53 et HDM2 dans les cellules cancéreuses, devrait réactiver les fonctions suppressives de tumeur du gène p53 et renforcer l'efficacité des traitements anticancéreux actuels.

A propos d'Ascenta Therapeutics

Ascenta Therapeutics est une entreprise biopharmaceutique américaine privée spécialisée dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments anticancéreux. Le portefeuille actuel d'Ascenta est centré sur le développement de petites molécules thérapeutiques orales innovantes, capables de restaurer le processus naturel de mort programmée, ou apoptose, dans les cellules cancéreuses.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations, visitez le site : www.sanofi-aventis.com.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2009 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2009 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.